


SÉANCE DU 10 JUIN 2026
Date de la convocation : 5 JUIN 2026

Le dix JUIN deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe PRUD'HOMME, Maire,

Membres en exercice : 15

Présents :

M. PRUD'HOMME Philippe, Maire
 M. BOUIREK Azddine, Mme LOSSERAND-GARDIER Valérie, GATTA Jean-Marc et
 FERBUS Carine, Adjoints au Maire.

M. LESOT Richard, M. CHMIELINSKI Jean, Mme Marie Francesca HOAREAU, M.
 DESCHAMPS Jean-Paul, M. PANISSET Didier, Mme MOLLIEUX Sophie, Mme SOMMA
 Marie-Angélique, Mme PANISSET Sandrine, Mme DE SANTINI Laetitia, Conseillers
 Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir :

M. CREMON Quentin ayant donné pouvoir à Valérie LOSSERAND-GARDIER

Absent excusé :

M. LESOT Richard

Le conseil municipal a choisi Mme LOSSERAND-GARDIER Valérie comme secrétaire de séance.

2026-41 – Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2026

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions de l'article 639 A du code général des impôts (CGI) régissent les règles de fixation et de vote des taux des impôts locaux par les communes. Ces dispositions précisent notamment les modalités de variation des taux des différentes taxes locales, ainsi que les délais et conditions de vote.

Le vote des taux par une collectivité doit faire l'objet d'une délibération spécifique distincte du vote du budget et ce, même si les taux restent inchangés.

Il est rappelé que par délibération du 10 avril 2024, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- TH (taxe d'habitation)	:	14.16 %
- TFB (taxe foncière bâti)	:	23.39 %
- TFPNB (taxe foncière non bâti)	:	59 %

- **APPROUVE** les taux de fiscalités directe locale pour 2026, en les maintenant à leurs niveaux de 2024, soit 14.16 % pour la taxe d'habitation réduite aux seules résidences secondaires, 23.39 % pour la taxe foncière bâti et 59 % pour la taxe foncière non bâti.

- **DÉCIDE** de charger Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

La secrétaire de séance,
 Mme LOSSERAND-GARDIER Valérie

Le Maire,
 Philippe PRUD'HOMME


